

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-592/SG/CD la Commission permanente de la Chambre des députés portant organisation des examens d'entrée dans l'Enseignement du Second degré et l'Enseignement technique du Territoire.

n° 73-592/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 avril 1973

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro
25 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 332/7e L du 30 mars 1973 de la Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas portant organisation des examens d'entrée dans l'Enseignement du second degré et l'Enseignement technique du Territoire.